

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 04194

Numéro SIREN : 518 632 500

Nom ou dénomination : CIVALIM

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2022 sous le numéro de dépôt 22391

CIVALIM
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 10.000 euros
Siège Social : 39 C, avenue Lucien René Duchesne
78170 LA CELLE ST CLOUD
RCS : VERSAILLES 518 632 500

BDO IDF

A l'attention de M. Julien DUMAINE
7, rue du Parc de Clagny
78000 Versailles

Le 14 juin 2022

Lettre remise en main propre contre décharge

Monsieur le Commissaire aux comptes,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Associé Unique de notre Société envisage de prendre des décisions, **le jeudi 30 juin 2022 à 10 heures**, au siège social, portant sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport établi par le président,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au président ;
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération et charges sociales du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire aux comptes, l'expression de mes salutations distinguées.


Le Président

CIVALIM
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 10.000 euros
Siège Social : 39 C, avenue Lucien René Duchesne
78170 LA CELLE ST CLOUD
RCS : VERSAILLES B 518 632 500

PROCES VERBAL DES
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2022
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-deux,
Le Jeudi 30 juin,
A dix heures,

Au siège social,

39 C, avenue Lucien René Duchesne
78170 LA CELLE ST CLOUD

La SARL SBSH GROUPE, au capital de 2.150.000 euros, dont le siège social est situé au 39 C, avenue Lucien René Duchesne, 78170 LA CELLE ST CLOUD, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 879 124 667 RCS VERSAILLES, représentée par son gérant et associé, Monsieur Stanislas HECK

Associée unique de la société CIVALIM.

En présence de Monsieur Stanislas HECK, Président non associé de la société CIVALIM.

Monsieur Stanislas HECK, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ainsi que le rapport sur les opérations de l'exercice écoulé.

Il déclare avoir convoqué le Commissaire aux comptes et avoir tenu au siège social à sa disposition, les documents nécessaires selon les délais légaux.

Il déclare également que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, le rapport du président et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2021, ont été tenus à la disposition de l'associé unique au siège social.

Le commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

Monsieur HECK déclare avoir pris les décisions suivantes relatives à :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des dépenses et charges visées à l'art 39-4 du CGI,
- Rémunération et charges sociales du Président,
- Constatation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code du commerce
- Questions diverses

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, SBSH GROUPE, après avoir pris connaissance du rapport du président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à **32.352,85 €** de la manière suivante :

- soit 32.352,85 €, au Report à Nouveau qui s'élèvera ainsi, après affectation, à **+ 192.820,95 €**.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'il y a eu distribution de dividendes distribué au cours des trois exercices précédents :

- Exercice 2020 : néant
- Exercice 2019 : 35.000 €
- Exercice 2018 : néant

TROISIEME DECISION

L'associée unique prend acte que le président n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat social au cours de l'exercice écoulé et qu'il n'est pas prévu de lui verser de rémunération pour l'exercice 2022. L'associé unique pourra, le cas échéant, décider de modifier le montant de la rémunération due à la présidence en fonction des possibilités de trésorerie de la société.

Elle rappelle en outre que le Président peut prétendre sur présentation de justificatifs au remboursement de tous les frais exposés pour l'exercice de sa mission ainsi qu'au remboursement de toutes sommes qu'il pourrait être amené à engager au nom ou dans l'intérêt de la société.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique prend acte de l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

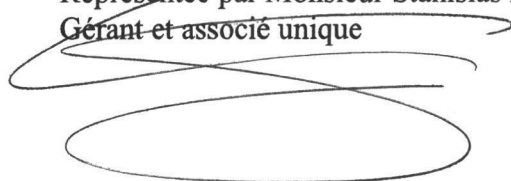


CINQUIEME DECISION

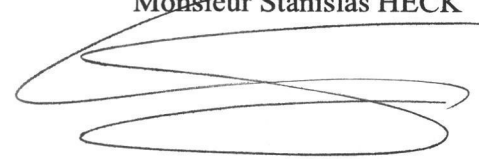
L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associée unique,
La SARL SBSH GROUPE
Représentée par Monsieur Stanislas HECK
Gérant et associé unique



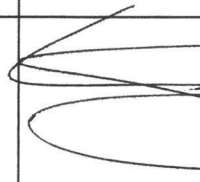
Le président
Monsieur Stanislas HECK



CIVALIM
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 10.000 euros
Siège Social : 39 C, avenue Lucien René Duchesne
78170 LA CELLE ST CLOUD
RCS : VERSAILLES 518 632 500

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

FEUILLE DE PRESENCE

Numéro d'ordre	Nom Adresse	Nombre De Parts	Nombre de Voix	Signature
1	SARL SBSH GROUPE, associée, représentée par M. Stanislas HECK, son gérant et associé, 39 C , avenue Lucien René Duchesne, 78170 – La Celle Saint Cloud	1000	1000	
	TOTAUX	1000	1000	

Nombre d'associés présents ou représentés :

1 (soit l'unanimité)

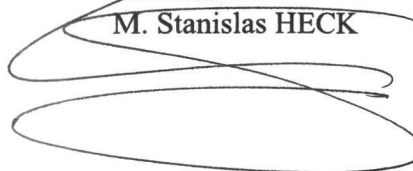
Nombre total de parts sociales :

1000 (soit la totalité)

Certifie exacte cette feuille de présence

Le Président

M. Stanislas HECK



CIVALIM
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 10.000 euros
Siège Social : 39 C, avenue Lucien René Duchesne
78170 LA CELLE ST CLOUD
RCS : VERSAILLES 518 632 500

RAPPORT DE LA PRESIDENCE
A L'ASSOCIE UNIQUE
DECISIONS DU 30 JUIN 2022

Monsieur Stanislas HECK, Président de la société CIVALIM, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, établi le présent rapport.

I – METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été établis dans le respect des principes comptables en retenant les hypothèses de base suivantes :

- Principe de prudence
- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

II – SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31 décembre 2021 recouvre une durée de 12 mois.

La société a réalisé un chiffre d'affaires HT de 1.002.661,15 € sur l'exercice, contre 380.168,46 € sur l'exercice précédent, soit une augmentation d'environ +163,74 %.

Après la comptabilisation de divers produits, le total des produits d'exploitation s'élève à 1.209.292,09 € en 2021 contre 391.074,47 € en 2020.

Les charges d'exploitation d'un montant global de 571.042,09 € (contre 461.986,57 € en 2020) se composent principalement des postes suivants :

- Autres achats et charges externes :	292.997,01 €
- Impôts et taxes :	8.039,87 €
- Salaires et charges sociales :	234.950,93 €

Compte tenu des éléments précités, le résultat d'exploitation s'élève à 638.250,00 € (positif) contre (70.912,10) € (négatif) pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à une perte de (1.996,69) € et le résultat exceptionnel s'élève lui à une perte de (6.710,74) €.

Le résultat net pour l'exercice 2021 se traduit par un bénéfice de + 32.352,85 € contre une perte de (248.965,01) en 2020.

III – EVENEMENTS MARQUANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus:

Les comptes annuels de la société au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus. Les données chiffrées exposées précédemment reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture.

IV – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice comptable de 32.352,85 €.

Je vous propose de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la manière suivante :

- Soit 32.352,85 €, au Report à Nouveau qui s'élèvera ainsi, après affectation, à + 192.820,95 €.

V – INFORMATION COMPLEMENTAIRES

Conformément aux dispositions légales, nous vous apportons les informations suivantes :

1) Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices au titre de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts:

- Exercice 2020 : néant
- Exercice 2019 : 35.000 €
- Exercice 2018 : néant

2) Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, je vous précise que la société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du CGI, sur l'exercice écoulé. Elle a comptabilisé pour 3 660 € de taxe sur les véhicules de société et 30 € d'amendes et pénalités, réintégrées fiscalement.

3) Répartition du capital :

Le capital social de la société est détenu à 100% par la SARL SBSH GROUPE, représentée par M. Stanislas HECK (gérant et associé unique).



4) Filiales et participations :

La liste des filiales et participation est insérée dans l'annexe comptable.

VI – REMUNERATION

La présidence n'a pas été rémunérée au cours de l'exercice 2021.

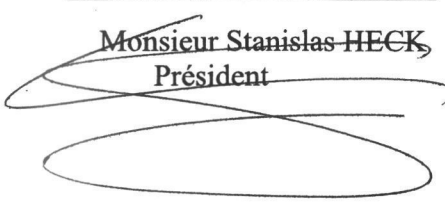
Il est proposé de ne pas verser de rémunération à la présidence pour l'exercice 2022. L'associé unique pourra, le cas échéant, décider ultérieurement de modifier le montant de la rémunération due au président, et ce, en fonction des possibilités de trésorerie de la société.

Il est en outre demandé de réaffirmer que le Président pourra prétendre au remboursement de tous les frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat sur présentation de justificatifs.

VII – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DU COMMERCE

Le Président déclare qu'aucune convention n'est à approuver au titre de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Monsieur Stanislas HECK,
Président



SARL BOMPAS & ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable

Société de Commissaire aux Comptes

SASU CIVALIM

39 C, avenue Lucien-René DUCHESNE
78170 LA CELLE SAINT CLOUD

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2021

SOMMAIRE

■ ATTESTATION	OUI
■ BILAN	1
■ COMPTE DE RESULTAT	3
■ TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	5
■ ANNEXE COMPTABLE	6
■ DETAIL BILAN	16
■ DETAIL COMPTE DE RESULTAT	20
■ LIASSE FISCALE	24



ATTESTATION
d'expert-comptable

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels la SASU CIVALIM, pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables applicables à la mission de présentation des comptes.

A la date de nos travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Nous portons néanmoins à votre connaissance, les observations suivantes :

- Ces comptes annuels tiennent compte d'écritures d'inventaire qui ont été déterminées par le Responsable de la société, sans contrôle de notre part.
A savoir :
 - Factures A Recevoir (10,5) K€ Cr
 - Factures A Etablir 53,1 K€ Dr
 - Provision Risques et Charges 0 K€ (suite à une reprise de 25 K€ au 31/12/2021).
- Le chiffre d'affaires qui s'élève à 1.002,7 K€, nous a été confirmé par la direction.
- Comme au 31/12/2019 et 31/12/2020, et à la demande de la direction, l'amortissement excédentaire du véhicule Volkswagen multivan n'a pas été réintégré fiscalement alors qu'il s'agit d'un véhicule particulier. La TVA afférente aux loyers n'a pas été récupérée. Ce véhicule aurait été restitué en décembre 2021.
- La direction nous a confirmé qu'il n'y avait pas lieu de constater d'intérêts courus relatifs aux deux contrats d'émission d'obligations auprès de la société FUNDIMMO souscrits en avril 2020 pour un montant total de 718 K€, et un nouveau contrat en avril 2021 auprès de la société CLUBFUNDING pour un montant total de 1.600 K€, du fait que ces emprunts financent des opérations actuellement retraitées en En Cours.
- Le chiffre d'affaires tient compte de Management Fees relatifs à des exercices antérieurs et refacturés au 31/12/2021 à certaines SCCV, pour un montant total de 262,5 K€ HT. Ces facturations devront être justifiées en cas de contrôle fiscal par la direction de l'entreprise.

UP

Vz

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (1)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	9 860.00	9 860.00		1 308.53	-1 308.53	-100.00	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	28 775.00		28 775.00	28 775.00			
	Constructions	341 025.00	16 204.70	324 820.30	332 911.42	-8 091.12	-2.43	
	Installations techniques, matériel et outillage	115 100.00	15 375.67	99 724.33	107 401.50	-7 677.17	-7.15	
	Autres immobilisations corporelles	160 828.11	53 279.41	107 548.70	116 682.67	-9 133.97	-7.83	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations	8 348.00		8 348.00	9 448.00	-1 100.00	-11.64		
Créances rattachées à des participations	2.00		2.00	2.00				
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	2 432.81		2 432.81	9 032.81	-6 600.00	-73.07		
Total II	666 370.92	94 719.78	571 651.14	605 561.93	-33 910.79	-5.60		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	669 192.78		669 192.78	133 175.85	536 016.93	402.49	
	Autres créances	2 604 005.24		2 604 005.24	1 410 734.35	1 193 270.89	84.59	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	649 948.49		649 948.49	46.76	649 901.73	NS		
Charges constatées d'avance (3)	11 294.35		11 294.35	8 544.25	2 750.10	32.19		
Total III	3 934 440.86		3 934 440.86	1 552 501.21	2 381 939.65	153.43		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 600 811.78	94 719.78	4 506 092.00	2 158 063.14	2 348 028.86	108.80		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000.00	10 000.00				
	Réserves						
	Réserve légale	1 000.00	1 000.00				
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	160 467.40	409 432.41	-248 965.01	-60.81		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	32 352.85	-248 965.01	281 317.86	112.99		
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	203 820.25	171 467.40	32 352.85	18.87			
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	2 318 000.00	718 000.00	1 600 000.00	222.84		
	Total II	2 318 000.00	718 000.00	1 600 000.00	222.84		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		25 000.00	-25 000.00	-100.00		
	Total III		25 000.00	-25 000.00	-100.00		
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	654 909.49	680 372.35	-25 462.86	-3.74		
	Concours bancaires courants	351.55	8 757.89	-8 406.34	-95.99		
	Emprunts et dettes financières diverses	2 068.22	2 964.22	-896.00	-30.23		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 115.70	68 659.55	-11 543.85	-16.81			
Dettes fiscales et sociales	233 089.51	123 655.93	109 433.58	88.50			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 036 737.28	286 822.69	749 914.59	261.46			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		72 363.11	-72 363.11	-100.00		
	Total IV	1 984 271.75	1 243 595.74	740 676.01	59.56		
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		4 506 092.00	2 158 063.14	2 348 028.86	108.80		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 365 003.00 696 764.50

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Déroations	8
Permanence ou changement de méthodes	8
Informations générales complémentaires	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	9
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Composition du capital social	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	11
Titres immobilisés	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Dépréciation des créances	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	12
Ventilation de l'effectif moyen	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	13
Engagement en matière de pensions et retraites	13
Liste des filiales et participations	14
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	14
Transferts de charges	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 506 092.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 002 661.15 Euros et dégageant un bénéfice de 32 352.85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

-Souscription en avril 2021 d'un contrat d'émission d'obligations auprès de la société CLUBFUNDING, dans le cadre du financement du programme de construction-vente de la SAS LCSC Gresset Suisses pour un montant global de 1 600 K€

-Prolongation du prêt PGE de 107,5 K€ jusqu'en 2026.

-Souscription en mars 2021 au capital, à hauteur de 90%, de la SCCV 109 Egalité.

- Suite à la radiation de la filiale Cloudavray au 31/08/2021, sortie des titres et constatation d'un Produit A Recevoir total de 10,3 K€ coorespondant à la quote-part de Civalim dans le Boni de Liquidation soit 8,3 K€ et dans le capital social soit 2 K€.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- le chiffre d'affaires

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Immobilisations :

Pour rappel, la société est propriétaire de deux appartements, achetés fin 2019. Nous avons appliqué la méthode des composants et le prix d'acquisition avait été ventilé de la façon suivante :

1) T2 (lot n°16) pour 250 K€, réparti comme suit :

- Parking (lot n°50) : 12 K€
- Terrain : 5% soit 11,9 K€
- Gros œuvre : 40% soit 95,2 K€
- Etanchéité : 15% soit 35,7 K€
- IGT : 20% soit 47,6 K€
- Agencements : 20% soit 47,6K€

2) T3 (lot n°9) pour 350 Ke réparti comme suit :

- Parking (lot n°54) : 12 K€
- Cave (lot n°24) : 0,5 K€
- Terrain : 5% soit 16,9 K€
- Gros œuvre : 40% soit 135 K€
- Etanchéité : 15% soit 50,6 K€
- IGT : 20% soit 67,5 K€
- Agencements : 20% soit 67,5 K€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Dérogations

Néant

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 430		
Terrains	28 775		
Constructions sur sol propre	230 200		
Installations générales agencements aménagements des constructions	110 825		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	115 100		
Installations générales agencements aménagements divers	120 836		9 654
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	57 173		1 249
Emballages récupérables et divers	631		
TOTAL	663 540		10 903
Autres participations	9 450		900
Prêts, autres immobilisations financières	9 033		
TOTAL	18 483		900
TOTAL GENERAL	696 453		11 803

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		4 570	9 860	
Terrains				28 775	
Constructions sur sol propre				230 200	
Installations générales agencements aménagements constr.				110 825	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				115 100	
Installations générales agencements aménagements divers			4 488	126 002	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			24 227	34 195	
Emballages récupérables et divers				631	
	TOTAL		28 715	645 728	
Autres participations			2 000	8 350	
Prêts, autres immobilisations financières			6 600	2 433	
	TOTAL		8 600	10 783	
	TOTAL GENERAL		41 885	666 371	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	13 122	1 309	4 570	9 860
Constructions sur sol propre		4 617	4 604		9 221
Installations générales agencements aménagements constr.		3 497	3 487		6 984
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		7 699	7 677		15 376
Installations générales agencements aménagements divers		13 679	13 040	2 422	24 298
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		48 272	4 805	24 227	28 850
Emballages récupérables et divers		6	126		132
	TOTAL	77 769	33 739	26 649	84 860
	TOTAL GENERAL	90 891	35 048	31 219	94 720

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	1 309			
Constructions sur sol propre		4 604			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		3 487			
Instal.techniques matériel outillage indus.		7 677			
Instal.générales agenc.aménag.divers		13 040			
Matériel de bureau informatique mobilier		4 805			
Emballages récupérables et divers		126			
	TOTAL	33 739			
	TOTAL GENERAL	35 048			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	25 000		25 000		
TOTAL	25 000		25 000		
TOTAL GENERAL	25 000		25 000		
Dont dotations et reprises d'exploitation			25 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	2		2
Autres immobilisations financières	2 433	-0	2 433
Autres créances clients	669 193	669 193	
Impôts sur les bénéfices	19 708	19 708	
Taxe sur la valeur ajoutée	24 904	24 904	
Groupe et associés	297 023	297 023	
Débiteurs divers	2 262 370	2 262 370	
Charges constatées d'avance	11 294	11 294	
TOTAL	3 286 927	3 284 492	2 435

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	107 899	9 243	98 656	
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	547 362	26 749	109 575	411 038
Emprunts et dettes financières divers	2 039	2 039		
Fournisseurs et comptes rattachés	57 116	57 116		
Personnel et comptes rattachés	8 027	8 027		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 665	32 665		
Taxe sur la valeur ajoutée	186 146	186 146		
Autres impôts taxes et assimilés	6 251	6 251		
Groupe et associés	29	29		
Autres dettes	1 036 737	1 036 737		
TOTAL	1 984 272	1 365 003	208 231	411 038
Emprunts souscrits en cours d'exercice	844			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	26 603			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	1 000			1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Brevets	Linéaire	de 1 à 5 ans
Gros oeuvre	Linéaire	50 ans
Instal/agenct constructions	Linéaire	30 à 40 ans
Matériels outillages industrie	Linéaire	15 ans
Agencements divers, installati	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
 En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
 Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	53 051
Autres créances	11 535
Total	64 586

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	930
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 454
Dettes fiscales et sociales	15 671
Total	27 055

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 294
Total	11 294

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS DE SERVICES	1 002 661
Total	1 002 661

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	1 002 661
Total	1 002 661

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	1
Total	2

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		1 320 000
Privilège du prêteur de deniers	350 000	
Privilège du prêteur de deniers	250 000	
Garantie d'état COVID 19 (90%) caution solidaire M HECK	420 000	
caution solidaire M HECK	300 000	
Total (1)		1 320 000
(1) Dont concernant les dirigeants		720 000

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L.233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SASU CIVALIM
78170 LA CELLE SAINT CLOUD

Passe : 14

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- 6541 SCCV 135 LEBOURBLANC	1 000	-59 181	99.90	999					-49 758		
- 6541 SCCV 137 LEBOURBLANC	1 000	-24 088	98.00	980					-24 088		
- 6541 SCCV 19 GEORGES SAND	1 000	-1 952	95.00	950					-1 952		
- 6541 SCCV 109 EGALITE	1 000		90.00	900							
- LCSC GRESSET SUISSES	1 000	-31 051	90.00	900					-31 051		
- 6541 SCCV 92 ROUSSEAU	1 000	-194 099	90.00	900					-194 099		
- 6541 SCCV 37 BOURGET	10 000	-139 010	90.00	9				5 037 800	-83 807		
- 6541 SCCV 30 JEUNES MARQUISE	1 000	-287 717	90.00	900				9 756 682	-278 395		
- 5710 14 ERNEST RENAN	1 000	-500	90.00	900					-500		
- 6541 SCCV 111 JOFFRE	1 000	-23 722	90.00	900					-23 722		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- 6540 33 JARDY	1 000	-83 215	10.00	10				18 000	-1 608		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

exercice 22

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Fournisseurs frais 2020	349	772000
- Produit cession immobilisations financière	2 000	775600
Total	2 349	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités & amendes	30	671200
- Frais Article 700	1 000	671800
- Rembt frais fournisseur	3 221	672000
- VNC cession immobilisations financières	2 000	675600
- VNC immobilisations mises au rebut	2 066	675200
- Perte avance sur loyers salarié	743	672000
Total	9 060	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REFACTURATION FRAIS DE COLLECTE DE FINANCEMENT	165 275
AUTRES REFACTURATIONS DE FRAIS	13 474
PROVISION CHARGES LOYERS	2 879
Total	181 628

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES		1 308.53	-1 308.53	-100.00
20500000 CONCESS.BREVETS LICENCES	9 860.00	14 430.30	-4 570.30	-31.67
28050000 AMORT.CONC.BREVETS LICENCES	-9 860.00	-13 121.77	3 261.77	24.86
TERRAINS	28 775.00	28 775.00		
21100000 TERRAIN	28 775.00	28 775.00		
CONSTRUCTIONS	324 820.30	332 911.42	-8 091.12	-2.43
21300000 GROS OEUVRES	230 200.00	230 200.00		
21350000 INST.AGENC./CONSTRUCTIONS	110 825.00	110 825.00		
28130000 AMORTISSEMENTS GROS OEUVRES	-9 220.79	-4 616.79	-4 604.00	-99.72
28135000 AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS	-6 983.91	-3 496.79	-3 487.12	-99.72
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	99 724.33	107 401.50	-7 677.17	-7.15
21500000 IGT	115 100.00	115 100.00		
28150000 AMORTISSEMENTS IGT	-15 375.67	-7 698.50	-7 677.17	-99.72
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	107 548.70	116 682.67	-9 133.97	-7.83
21810000 INSTAL./AGENC.DIVERS	126 002.44	120 836.20	5 166.24	4.28
21830000 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	32 822.42	55 217.85	-22 395.43	-40.56
21840000 MOBILIER	1 372.67	1 955.17	-582.50	-29.79
21880000 MATERIELS A BUT PUB/MARKETING	630.58	630.58		
28181000 AMORT.AG.CONS.DIVERS	-24 297.55	-13 679.20	-10 618.35	-77.62
28183000 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	-27 477.11	-46 316.80	18 839.69	40.68
28184000 AMORT. MOBILIER	-1 372.67	-1 955.17	582.50	29.79
28188000 AMORTISSEMENT MATERILE PUB	-132.08	-5.96	-126.12	NS
AUTRES PARTICIPATIONS	8 348.00	9 448.00	-1 100.00	-11.64
26110000 T. PART. SCCV 111 JOFFRE	900.00	900.00		
26120000 T. PART. SCCV 92 ROUSSEAU	900.00	900.00		
26130000 T. PART. SAS CLOUDAVRAY		2 000.00	-2 000.00	NS
26140000 T. PART. SCCV 37 BOURGET	9.00	9.00		
26150000 T. PART SCCV 135 LEBOURBLANC	999.00	999.00		
26160000 T. PART. SCI 33 JARDY	10.00	10.00		
26170000 T. PART. SCCV 30 JEUNES MARQUI	900.00	900.00		
26171000 T. PART. SCCV 19 GEORGES SAND	950.00	950.00		
26172000 T. PARTICIP. 137 LEBOURBLANC	980.00	980.00		
26173000 T. PARTICIP. 14 ERNEST RENAN	900.00	900.00		
26174000 T. PART. LCSC GRESSET SUISSES	900.00	900.00		
26175000 T. PATRICIP. SCCV 109 EGALITE	900.00		900.00	
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	2.00	2.00		
26700000 PARTS SOCIALES BRED	2.00	2.00		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 432.81	9 032.81	-6 600.00	-73.07
27500000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	2 432.81	9 032.81	-6 600.00	-73.07
Total II	571 651.14	605 561.93	-33 910.79	-5.60
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	669 192.78	133 175.85	536 016.93	402.49
41100000 CLIENTS	616 141.85	124 996.00	491 145.85	392.93
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	53 050.93	8 179.85	44 871.08	548.56

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
AUTRES CREANCES	2 604 005.24	1 410 734.35	1193270.89	84.59
40110000 FOURNISSEURS	588.00	342.00	246.00	71.93
40980000 FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIR	724.00	28.46	695.54	NS
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	19 708.00	78 835.00	-59 127.00	-75.00
44562000 ETAT TVA SUR IMMOBILISATIONS	913.60	326.00	587.60	180.25
44566000 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET S	22 084.34	4 483.80	17 600.54	392.54
44566200 TVA DEDUCTIBLE INTRACOMMUNAUTA		223.51	-223.51	NS
44586000 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	1 906.29	4 777.72	-2 871.43	-60.10
45510000 C/C SBSH GROUPE	297 023.37	78 944.33	218 079.04	276.24
46710000 SCI 33 JARDY	132 975.09	127 322.11	5 652.98	4.44
46713000 SCCV 19 GEORGE SAND	34 831.97	35 963.54	-1 131.57	-3.15
46714000 SCCV 137 LEBOURBLANC	233 244.89	134 845.51	98 399.38	72.97
46716000 HH GESTION	20.00	20.00		
46740000 SCCV 30 JEUNES MARQUISES	104 247.54	39 564.21	64 683.33	163.49
46760000 SCCV 37 BOURGET	29 037.85	308 529.28	-279 491.43	-90.59
46770000 SCCV 135 LEBOURBLANC	399 499.25	545 160.59	-145 661.34	-26.72
46775000 SCCV 109 EGALITE	6 180.00		6 180.00	
46780000 GPG	440.44	440.44		
46786000 SAS 14 ERNEST RENAN	22 928.60	21 599.00	1 329.60	6.16
46787000 SCI 39C LRD		10 484.04	-10 484.04	NS
46788000 SAS LCSC GRESSET SUISSES	1 286 841.13		1 286 841.13	
46790000 RESULTAT SCCV INSTANCE AFFECTA		18 102.01	-18 102.01	NS
46870000 DEB ET CREDIT DIVERS PAR		742.80	-742.80	NS
46870100 PAR CLOUDAVRAY	10 354.40		10 354.40	
46871000 SCP AGUESSY	456.48		456.48	
DISPONIBILITES	649 948.49	46.76	649 901.73	NS
51200000 CIC	649 754.56		649 754.56	
51210000 BANQUE POPULAIRE	63.25	46.76	16.49	35.27
51230000 BNP PARIBAS	130.68		130.68	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	11 294.35	8 544.25	2 750.10	32.19
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	11 294.35	8 544.25	2 750.10	32.19
Total III	3 934 440.86	1 552 501.21	2381939.65	153.43
TOTAL GENERAL	4 506 092.00	2 158 063.14	2348028.86	108.80

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	10 000.00	10 000.00		
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	10 000.00	10 000.00		
RESERVE LEGALE	1 000.00	1 000.00		
10611000 RESERVE LEGALE	1 000.00	1 000.00		
REPORT A NOUVEAU	160 467.40	409 432.41	-248 965.01	-60.81
11000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITE	160 467.40	409 432.41	-248 965.01	-60.81
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	32 352.85	-248 965.01	281 317.86	112.99
Total I	203 820.25	171 467.40	32 352.85	18.87
PRODUIT DES EMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIFS	2 318 000.00	718 000.00	1 600 000.00	222.84
16710000 EMISSION TITRES PARTICIPATIFS	2 318 000.00	718 000.00	1 600 000.00	222.84
Total II	2 318 000.00	718 000.00	1 600 000.00	222.84
PROVISIONS POUR RISQUES		25 000.00	-25 000.00	-100.00
15110000 PROVISION RISQUES ET CHARGES		25 000.00	-25 000.00	NS
Total III		25 000.00	-25 000.00	-100.00
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	654 909.49	680 372.35	-25 462.86	-3.74
16400000 EMPRUNT 20237803 350 K€	318 984.83	334 013.16	-15 028.33	-4.50
16410000 EMPRUNT 20237804 250 K€	227 846.33	238 580.84	-10 734.51	-4.50
16420000 EMPRUNT PGE 107 500 €	107 500.00	107 500.00		
16884000 EMPRUNTS - INTERETS COURUS	578.33	278.35	299.98	107.77
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	351.55	8 757.89	-8 406.34	-95.99
51200000 CIC		4 497.95	-4 497.95	NS
51230000 BNP PARIBAS		1 909.55	-1 909.55	NS
51860000 INTERETS BANCAIRES COURUS	351.55	2 350.39	-1 998.84	-85.04
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	2 068.22	2 964.22	-896.00	-30.23
16500000 DG LOCATIONS	2 039.00	2 035.00	4.00	0.20
45517000 CPTE COURANT S HECK	29.22	29.22		
45625000 ASSOCIES CAPI. APPELE NON VERS		900.00	-900.00	NS
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	57 115.70	68 659.55	-11 543.85	-16.81
40110000 FOURNISSEURS	46 661.23	40 620.78	6 040.45	14.87
40810000 FOURN FACT NON PARVENUES	10 454.47	28 038.77	-17 584.30	-62.71
DETTES FISCALES ET SOCIALES	233 089.51	123 655.93	109 433.58	88.50
42110000 REMUNERATIONS DUES	762.68		762.68	
42820000 PERSONNEL CONGES A PAYER	7 148.00	5 844.00	1 304.00	22.31
42860000 PERSONNEL NOTES DE FRAIS	116.54	12.30	104.24	847.48
43100000 URSSAF	20 090.00	19 799.00	291.00	1.47
43731000 KLESIA RETRAITE	7 657.53	6 752.80	904.73	13.40
43732000 MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE	1 830.87	2 693.36	-862.49	-32.02
43820000 ORG.SOCIAUX / CONGES A PAYER	3 087.00	2 370.00	717.00	30.25
44210000 PRELEV T A LA SOURCE	932.00	2 037.00	-1 105.00	-54.25
44520000 ETAT TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIR		223.51	-223.51	NS
44551000 ETAT TVA A DECAISSER	65 112.00	33 982.00	31 130.00	91.61
44573000 TVA COLLECTEE 20%	102 690.94	20 832.67	81 858.27	392.93

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre				x
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SASU CIVALIM		39C Ave. Lucien-René Duchesne	
SIRET	5 1 8 6 3 2 5 0 0 0 0 0 3 0	78170 LA CELLE SAINT CLOUD	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Immobilier Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SARL BOMPAS & Associés 8 IMPASSE DE TOULOUSE 78000 VERSAILLES Tél: 0139505859		78000 Versailles Tél: 0139505859 Fax: 0139518289 Bureau d'Expertise Comptable au sein du Commissariat aux Comptes Siret: 512 20 00015 - APE 6920Z Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
	<input checked="" type="checkbox"/>	Date: 10/05/2022 Lieu: LA CELLE SAINT CLOUD	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire: PCA	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature: HECK STANISLAS	
Examen de conformité fiscale (ECF)			



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise SASU CIVALIM

du 01/01/2021

Adresse 39C Ave. Lucien-René Duchesne 78170 LA CELLE SAINT CLOUD

au 31/12/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES (v. notice ①)								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	MOYON Christopher Respons. programme opér. immob.				24 rue Mazières 78760 Jouars Ponchartrain			
2	DIVET Marjorie Assistante de programme				31 rue de la République 78650 Beynes			
3	JODET Antoine Respons. programme opér. immob.				42 rue Manin 75019 Paris			
4	HIVERT Sandra Directrice du développement				35 avenue Sully Prudhomme 92290 Châtenay Malabry			
5	COUDER Anne Respons. programme opér. immob.				4 bis Allée Maillasson 92100 Boulogne-Billancourt			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	70 982			70 982	21			71 003
2	36 498			36 498	100			36 598
3	38 687			38 687	1 085			39 772
4	9 562			9 562	14			9 576
5	1 750			1 750				1 750
6								
7								
8								
9								
10								
**	157 479			157 479	1 220			158 699

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		2 985
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 892
Total		4 877

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑪	
- de l'exercice 2021 (total col.9 + total col.10) ⑫	163 576	- de l'exercice 2021 ⑬	37 847
- de l'exercice précédent ⑭		- de l'exercice précédent ⑮	
Nom et qualité du signataire HECK STANISLAS PCA		A <u>LA CELLE SAINT CLOUD</u> le <u>10/05/2022</u> Signature,	

Cepid Quatrim

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Page 27

Désignation de l'entreprise : **SASU CIVALIM** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **39C Ave. Lucien-René Duchesne 78170 LA CELLE SAINT CLOUD** Durée de l'exercice précédent* **12**

Número SIRET* **5 1 8 6 3 2 5 0 0 0 0 0 3 0**

Néant *

				Exercice N clos le, 31/12/2021		N-1 31/12/2020	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AA					
	Frais de développement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	9 860	AG 9 860			1 309
	Fonds commercial (1)	AH					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN	28 775	AO	28 775		28 775
	Constructions	AP	341 025	AQ 16 205	324 820		332 911
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	115 100	AS 15 376	99 724		107 402
Autres immobilisations corporelles	AT	160 828	AU 53 279	107 549		116 683	
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU	8 348	CV	8 348		9 448	
Créances rattachées à des participations	BB	2	BC	2		2	
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	2 433	BI	2 433		9 033	
TOTAL (II)	BJ	666 371	BK 94 720	571 651		605 562	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	669 193	BY	669 193		133 176
	Autres créances (3)	BZ	2 604 005	CA	2 604 005		1 410 734
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	649 948	CG	649 948		47
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 294	CI	11 294		8 544
	TOTAL (III)	CJ	3 934 441	CK	3 934 441		1 552 501
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 600 812	1A 94 720	4 506 092		2 158 063
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :		Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
ACTIF IMMOBILISE *

ACTIF CIRCULANT
STOCKS *

DIVERS
CREANCES

Cégest Quadran

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2022

Page 32

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU CIVALIM		Néant		*		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations			
			Concussives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	14 430	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains	KG	28 775	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	230 200	KK	KL
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]	KP	110 825	KQ	KR
		[Dont Composants M3]	KS	115 100	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants]	KV	120 836	KW	KX
		Installations générales, agencements aménagements divers *	KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	LB	57 173	LC	LD
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LE	631	LF	LG
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	LH		LI	LJ
		Immobilisations corporelles en cours	LK		LL	LM
	CORPORELLES	Avances et acomptes	LN	663 540	LO	LP
		TOTAL III				10 903
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T	
	Autres participations	8U	9 450	8V	8W	
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	9 033	1U	1V	
	TOTAL IV	LQ	18 483	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	696 453	ØH	ØJ	
					11 803	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO	LV	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MH	MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
	CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB
		Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF
	CORPORELLES	TOTAL III	IY	NG	NH	NI
				28 715	645 728	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations	IO	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F	2G	
	TOTAL IV	I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	ØM	
			41 885	666 371		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des cotisations)

Cepid Quantim

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU CIVALIM

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU CIVALIM Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	13 122	PF	1 309	PG	4 570	PH	9 860
TOTAL I		RK	13 122	RM	1 309	RN	4 570	RO	9 860
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	4 617	PN	4 604	PO		PQ	9 221
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV	3 497	PW	3 487	PX		PY	6 984
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7 699	QA	7 677	QB		QC	15 376
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD	13 679	QE	13 040	QF	2 422	QG	24 298
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	48 272	QM	4 805	QN	24 227	QO	28 850
	Emballages récupérables et divers	QP	6	QR	126	QS		QT	132
	TOTAL II	QU	77 769	QV	33 739	QW	26 649	QX	84 860
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QY	90 891	QZ	35 048	QA	31 219	QB	94 720

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV	
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4
	Inst gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO	
TOTAL III										
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cigital Quadra

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU CIVALIM

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z		TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	25 000	TV	TW	25 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B		TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	25 000	UB	UC	25 000
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	25 000	
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2022

Page 36

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU CIVALIM

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	2	UM		UN	2			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	2 433	UV	(0)	UW	2 433			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	669 193		669 193					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constitué * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	19 708		19 708				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	24 904		24 904				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	297 023		297 023					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 262 370		2 262 370					
	Charges constatées d'avance		VS	11 294		11 294					
	TOTAUX		VT	3 286 927	VU	3 284 492	VV	2 435			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	107 899		9 243		98 656			
	à plus de 1 an à l'origine		VH	547 362		26 749		109 575	411 038		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 039		2 039						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	57 116		57 116						
Personnel et comptes rattachés		8C	8 027		8 027						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	32 665		32 665						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	186 146		186 146					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 251		6 251					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	29		29						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 036 737		1 036 737						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 984 272	VZ	1 365 003		208 231	411 038			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	844	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	26 603						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU CIVALIM		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le :										
				3	1	1	2	2	0	2	1			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	32 353					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE					XE	3 660
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG	3 660					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX					XW	30
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7					K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)								I8		
				- imposées au taux de 0 %								ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme								WN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions								WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ		
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3			
											WR	36 043		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV		
				- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007)								WH		
				- imposées aux taux de 19 %								WP		
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
				- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *			Produit net des actions et parts d'intérêts :			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY			
Majoration d'amortissement *											XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XF		
			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA						
			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC						
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC				
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP										
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI			XG	262		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL											XH	262		
TOTAL II														
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			bénéfice (I moins II)		XI	35 781						XJ		
			déficit (II moins I)											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*											ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL	35 781		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)											XN	0		
											XO			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SASU CIVALIM</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	191 418
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	35 781
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	155 637
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	155 637
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	10 235
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler, sur feuillet séparé)		
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

11 **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SASU CIVALIM</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	409 432	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(248 965)		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	160 467						
	TOTAL I	OF	160 467			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	160 467				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			VQ	9 919		11 903					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	5 421		50 261					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	7 257		XQ	8 171		33 464					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	195 793		66 367					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				VV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	83 612		91 489					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	292 997		241 580					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 320		1 304					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	6 720		5 504					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	8 040		6 808					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	208 464		69 004					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	50 945		27 831					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*				OB	159 583							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)												
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SASU CIVALIM Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7	CF ETAT ANNEXE	33 285	31 219		2 066
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19% (1) (11)
				19%	15% ou 12,8%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))		(A)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))			(B)	(ventilation par taux)		(C)
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : SASU CIVALIM

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU CIVALIM

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SASU CIVALIM				Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	2
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 002 661
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	178 748
TOTAL 1				OX	1 181 409
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	2 880
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	349
TOTAL 2				OM	3 232
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	275 821
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	6
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	2 066
TOTAL 3				OJ	277 893
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				OG	906 748
(total 1 + total 2 - total 3)					
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	906 748
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 181 409	Effectifs au sens de la CVAE *	
		EY		7	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2021	GZ	31/12/2021
Date de cessation				HR	

Ceged Quatrim

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2022
Page 47

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

 (1)

N° de dépôt

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 5 1 8 6 3 2 5 0 0 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU CIVALIM

ADRESSE (voie) 39C Ave. Lucien-René Duchesne

CODE POSTAL 78170 VILLE LA CELLE SAINT CLOUD

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique 5498 Dénomination SBSH GROUPE

N° SIREN (si société établie en France) 879124667 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Adresse : N° 39C Voie Ave. Lucien-René Duchesne

Code postal 78170 Commune LA CELLE-SAINT-CLOUD Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
2

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Credit Quadra

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 1 |

N° SIRET | 5 | 1 | 8 | 6 | 3 | 2 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SASU CIVALIM |

ADRESSE (voie) | 39C Ave. Lucien-René Duchesne |

CODE POSTAL | 78170 | VILLE | LA CELLE SAINT CLOUD |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	11
--	----	----

Forme juridique | 5710 | Dénomination | 14 ERNEST RENAN |

N° SIREN (si société établie en France) | 8 9 0 2 4 5 7 3 1 | % de détention | 90.00 |

Adresse : N° | 39 | Voie | C AVE. LUCIEN RENE DUCHESNE |

Code postal | 78170 | Commune | LA CELLE SAINT CLOUD | Pays | France |

Forme juridique | 6541 | Dénomination | SCCV 111 JOFFRE |

N° SIREN (si société établie en France) | 5 2 4 3 2 8 9 6 0 | % de détention | 90.00 |

Adresse : N° | 39C | Voie | AVE LUCIEN-RENE DUCHESNE |

Code postal | 78170 | Commune | LA CELLE ST CLOUD | Pays | |

Forme juridique | 6540 | Dénomination | 33 JARDY |

N° SIREN (si société établie en France) | 8 3 4 0 3 4 2 8 2 | % de détention | 10.00 |

Adresse : N° | 39C | Voie | AVE LUCIEN RENE DUCHESNE |

Code postal | 78170 | Commune | LA CELLE ST CLOUD | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.